Nations Unies

S/PV.7608



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7608e séance

Lundi 25 janvier 2016, à 10 heures

New York

Président :	M. Rosselli	(Uruguay)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Xu Zhongsheng
	Égypte	M. Mahmoud
	Espagne	M. Gasso Matoses
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Bertoux
	Japon	M. Yoshikawa
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Diouf
	Ukraine	M. Yelchenko
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations au Darfour (S/2015/1027)

16-01673 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union-africaine-Nations Unies au Darfour (S/2015/1027)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente session.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/1027, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour cette opportunité d'informer le Conseil de sécurité sur les derniers développements de la situation au Darfour, et notamment les développements survenus depuis la publication du rapport du Secrétaire général (S/2015/1027), le 24 décembre dernier.

L'essentiel de ces développements se concentre sur la reprise du conflit armé dans la région du Djebel Marra, ainsi que sur les affrontements au Darfour occidental et au Darfour septentrional. Tout cela marque la fin de l'accalmie brève qui avait été observée pendant la période couverte par le rapport. Au Darfour septentrional, d'abord, où des villages zaghawa ont été attaqués par des milices arabes le 27 novembre, puis le 3 décembre, et à deux reprises par ailleurs l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) s'est retrouvée sous le feu : le 1er janvier, à l'initiative de l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW), alors qu'elle tentait de reprendre le contrôle d'un camion qui avait été volé au Programme alimentaire mondial; et, le 7 janvier, quand elle fut cernée par une soixantaine de milices arabes alors qu'elle se rendait à Anka pour protéger le Représentant spécial adjoint, qui effectuait une visite dans ce secteur.

Le premier incident, celui du 1er janvier, n'a pas entraîné de pertes en vies humaines, et le commandant local de la faction Abdul Wahid a dit que c'était un malentendu. Dans la seconde attaque, malheureusement, un Casque bleu de la MINUAD a été blessé. La situation a été jugée telle sur le terrain que le Représentant spécial adjoint a dû rebrousser chemin, et une mission interorganisations a été empêchée de se rendre à Anka. Cela nous a amenés à livrer de l'assistance humanitaire par voie aérienne.

Deux jours après, le 9 janvier, la tension est également montée au Darfour oriental lorsque des membres d'une tribu, les Beni Halba, ont attaqué et pillé des villages massalit au sud de Geneina, à la suite de la découverte de la mort d'un membre de leur tribu. Le lendemain, des habitants de Muli, qui étaient venus manifester contre les attaques à Geneina, sont entrés de force dans des bâtiments gouvernementaux. Il y a eu six personnes tuées par les forces de l'ordre dans l'échauffourée. Lorsque ces gens ont été enterrés le 11 janvier, le convoi a été attaqué par des milices arabes, et il y a eu deux morts massalit de plus.

Au total, selon les autorités soudanaises, ce sont 5 000 personnes qui auraient été déplacées du fait de ces violences et qui seraient arrivées dans la ville de Geneina, uniquement pour la partie ouest du Darfour. Nous ne sommes pas en mesure de confirmer ce chiffre, car les autorités soudanaises n'ont autorisé ni la MINUAD ni les organisations humanitaires à y accéder. Il semble qu'au cours des derniers jours, la situation se soit stabilisée dans l'agglomération de Geneina, avec le déploiement de militaires et de forces de police supplémentaires, mais on signale que des crimes continuent d'être commis par des groupes armés dans les villages qui entourent la ville.

Comme nous le savons, le 1er janvier, le Président Al-Bashir a annoncé l'extension du cessez-le-feu unilatéral dans la région du Djebel Marra, mais il faut bien constater que des incidents sont survenus, que les bombardements aériens ont repris et que les affrontements entre les forces gouvernementales et l'ALS-W se sont, en fait, intensifiés au cours du mois de janvier. Au Darfour central, après les affrontements de Guldo et Golo les 30 décembre et 1er janvier, et après une attaque menée le 2 janvier par des éléments Abdul Wahid contre un convoi du Gouvernement près de

Nertiti, la MINUAD a été le témoin d'un largage de trois bombes le 14 janvier, de six autres le 19 janvier à Sortoni au Darfour septentrional et de cinq autres près de Nertiti au Darfour central le 16 janvier. Nous avons également été informés de quatre autres bombardements aériens au Darfour septentrional et au Darfour central les 16, 17, 22 et 23 janvier. Depuis le 15 janvier, on observe des affrontements entre les forces gouvernementales et des éléments de la faction Abdul Wahid au Darfour méridional et au Darfour central.

Ces affrontements ont fait des victimes dans les deux camps. Nous ne sommes pas en mesure vérifier leur nombre ni d'effectuer un bilan humanitaire, car, je dois le souligner, le Gouvernement continue à nous imposer des restrictions pour accéder aux zones de conflit. Anticipant des déplacements de population à potentiellement grande échelle, les organisations humanitaires et la Mission ont commencé à élaborer un plan d'urgence. À ce jour, ce sont 8 400 civils, pour la plupart des femmes et des enfants, qui se sont réfugiés aux alentours du camp de la MINUAD à Sortoni au Darfour septentrional, et dans les autres zones affectées, la Mission a renforcé sa présence en augmentant les patrouilles de protection de jour et de nuit et en prépositionnant du matériel et des denrées.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Face à la reprise des affrontements militaires, le processus politique visant à régler le conflit par la voie du dialogue reste fragmenté et les progrès réalisés jusqu'à présent ont été limités. Des mouvements armés et partis d'opposition de premier plan continuent de boycotter le dialogue national en cours. Ces groupes ont poursuivi leurs consultations sur les prochaines mesures à prendre, avec l'appui du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. En ce qui concerne le processus de paix au Darfour, le Mouvement pour la justice et l'égalité et l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi ont tenu une réunion avec le Vice-Premier Ministre du Qatar à Paris le 11 janvier et se sont engagés à élaborer un document directif conjoint sur leurs préoccupations concernant le Document de Doha pour la paix au Darfour, en particulier pour ce qui a trait à l'indemnisation, au désarmement et à la propriété foncière. Il y a eu également une réunion officieuse entre le Gouvernement et ces deux groupes le 23 janvier à Debre Zeit, en Éthiopie, mais il semble que, jusqu'à présent, les parties demeurent divisées sur le rôle que doivent jouer le Document de Doha pour la paix au Darfour et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau dans le cadre de futures négociations. Nous regrettons qu'Abdul Wahid al-Nour n'ait pas assisté à ces pourparlers et l'engageons vivement à participer de manière constructive aux efforts pour trouver une solution au conflit.

Le processus de paix au Darfour n'a toujours pas abouti et, comme les membres du Conseil l'auront vu, la Commission du référendum au Darfour a annoncé, le 12 janvier, que le référendum sur le statut administratif du Darfour se déroulerait du 11 au 13 avril 2016, conformément aux dispositions du Document de Doha. L'inscription des électeurs commencera le 8 février et sera ouverte aux personnes qui résident au Darfour depuis trois mois au moment de leur inscription. Tout en nous félicitant des préparatifs pour organiser le référendum, nous notons qu'en raison du calendrier proposé et des critères d'admissibilité, il sera très probablement difficile pour un grand nombre de personnes déplacées et de réfugiés de véritablement participer au processus.

Ces évolutions sur les plans sécuritaire et politique montrent que le Gouvernement a une perception de la situation actuelle au Darfour radicalement différente de celle de la plupart des mouvements armés et de leurs partisans. Dans le même ordre d'idées, le Vice-Président soudanais a annoncé la fermeture des camps de personnes déplacées d'ici à la fin de 2017. Durant la visite qu'il a effectuée au Darfour septentrional à la fin de décembre 2015, il a déclaré que le Darfour s'était remis de la guerre. Or, contrairement à sa déclaration, la situation dans le camp de personnes déplacées de Kalma s'est, en fait, détériorée en janvier.

En ce qui concerne l'obtention de visas, j'ai le regret d'informer le Conseil que la situation demeure précaire et qu'il n'y a eu aucune amélioration sensible sur ce front. Depuis la publication du précédent rapport du Secrétaire général (S/2015/729), le Gouvernement a rejeté sept autres demandes de visa, dont quatre relatives à des fonctions civiles opérationnelles et une pour un poste de haut-responsable des opérations conjointes. En raison des refus de visa, il y a un taux de vacance élevé dans les services opérationnels clefs, ce qui a été signalé dans de précédents exposés, ainsi que dans le rapport du Secrétaire général. Je dois informer les membres du Conseil que les choses n'ont pas vraiment changé. La perte de capacités qui en résulte dans les services de la Mission qui sont directement liés aux priorités stratégiques de la MINUAD, telles que la protection des civils, est un sujet de préoccupation particulier à

la lumière de l'évolution de la situation dans le Djebel Marra et d'autres régions.

S'agissant des progrès réalisés dans le domaine du dédouanement, le Ministère des finances et de l'économie nationale a autorisé l'acheminement de 195 conteneurs, qui étaient retenus à Port-Soudan depuis le 15 avril 2015. À l'heure actuelle, la MINUAD s'efforce d'obtenir d'urgence l'autorisation d'acheminement pour 108 conteneurs renfermant des rations alimentaires, qui sont retenus à Port-Soudan et pour lesquels le Ministère des finances et de l'économie nationale doit délivrer le certificat d'exonération fiscale pour 2016. La MINUAD a présenté une demande de renouvellement annuel de ce certificat en novembre 2015. Or, nous sommes presque à la fin du mois de janvier.

Afin de résoudre ces questions liées à l'appui, l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement soudanais ont tenu une réunion technique à Khartoum le 13 janvier. Il a été convenu de créer des sous-comités chargés des questions en suspens, telles que les visas et les formalités de dédouanement, et de convoquer de nouvelles réunions techniques tous les mois afin de débloquer les goulets d'étranglement logistiques et administratifs.

Avec l'arrivée des nouveaux dirigeants de la MINUAD, nous espérons que le Gouvernement apportera réellement son plein appui et son entière coopération à la mise en œuvre des priorités stratégiques de la Mission. Conformément au mandat du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, nous restons attachés à l'élaboration d'un plan de retrait de la MINUAD, sur la base de résultats concrets et tangibles par rapport aux objectifs fixés. Une réunion au niveau stratégique entre l'ONU, l'Union africaine et le Gouvernement soudanais devrait se tenir avant la fin de cette semaine, en marge du prochain sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba. Nous nourrissons l'espoir que le Gouvernement soudanais s'engagera pleinement à faire des progrès mesurables sur certains objectifs clefs, tels que la cessation des hostilités, un processus de paix sans exclusive, une entière liberté d'accès et de circulation des agents humanitaires et du personnel de l'ONU, ce qui servira de point de départ pour des discussions plus poussées sur le retrait graduel de la MINUAD.

Je terminerai en réitérant ma préoccupation au sujet des incidences de cette nouvelle recrudescence des combats sur la population civile dans le Djebel Marra, et en formant le vœu que les négociations sur la cessation des hostilités – avec la participation de tous les mouvements non signataires, y compris Abdul Wahid al-Nour – permettront de parvenir à une issue positive et de mettre un terme aux souffrances de la population prise dans les combats entre le Gouvernement et les forces rebelles.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie beaucoup M. Ladsous des informations qu'il nous a communiquées.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Hassan (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter les États récemment élus membres non permanents du Conseil de sécurité, à savoir le Japon, la République arabe d'Égypte, le Sénégal, l'Ukraine et l'Uruguay, dont nous sommes certains qu'ils joueront un rôle efficace dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Je tiens également à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois en cours. Je remercie en outre le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous, de son exposé sur le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2015/1027).

Nous sommes en désaccord avec son point de vue, à trois égards, principalement, et notamment concernant son interprétation des faits survenus dans le Djebel Marra, ainsi que sur la question de la coopération avec la Mission au niveau de la délivrance des visas, comme je l'expliquerai en détail dans mon intervention.

Le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis affirme que

> « [l]a période considérée [...] a connu peu de combats entre les forces gouvernementales et les mouvements armés. Le nombre d'affrontements intercommunautaires à propos des terres et du bétail a également diminué » (*S/2015/1027, par. 2*).

Il indique en outre que

> « les mesures adoptées par les gouverneurs (walis) ont contribué à réduire considérablement le nombre d'infractions criminelles » (*ibid.*).

En outre, le rapport affirme au paragraphe 3 que durant la période considérée, l'Opération hybride Union

africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) n'a reçu aucune information relative à des affrontements entre les forces gouvernementales et les groupes armés, à l'exception des tentatives désespérées auxquelles se sont livrés des éléments de l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid à l'est du Djebel Marra.

Le Conseil n'ignore pas la position bien connue de la faction Abdul Wahid al-Nour, qui continue de s'opposer catégoriquement à tout règlement politique. Celui-ci a d'ailleurs rejeté toutes les invitations et initiatives formulées à son endroit par la médiation régionale et internationale, par le truchement du Représentant spécial conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour. De surcroît, le Conseil continue de maintenir dans ses résolutions qu'un règlement politique est la seule voie possible pour trouver une issue à ce conflit. Qu'a donc fait le Conseil à l'encontre d'Abdul Wahid, que les médiateurs surnomment « Monsieur Non » car il rejette catégoriquement tout appel du Conseil à un règlement politique? Telle est la situation réelle dans le Djebel Marra.

Le Gouvernement soudanais a fait montre d'une grande patience et d'une grande sagesse en n'excluant pas la faction Abdul Wahid dans sa déclaration unilatérale de cessez-le-feu, qui a été renouvelée par S. E. le Président de la République. Ce dernier a par ailleurs proposé toute une série de garanties probantes visant à persuader les chefs des mouvements armés de se rallier au dialogue national en cours actuellement, avec un nombre de participants sans précédent. Or quelle a été la réaction de la faction Abdul Wahid face à cette déclaration unilatérale de cessez-le-feu? Les éléments de cette faction ont répliqué immédiatement en profitant de l'occasion du cessez-le-feu pour perpétrer une série d'attaques contre des villages pacifiques de l'est du Djebel Marra, en particulier les villages de Taouani et Rokona. En outre, un groupe dirigé par un certain Ja'afar Toutou, après s'être attaqué aux marchés de ces deux villages, a mis en place des postes de perception d'impôts chargés de prélever des taxes sur les commerçants et les autres citoyens. À partir du 1er janvier, les forces de cette faction ont également coupé la route qui conduit de Zalingei à la région de Goulou, au nord du Djebel Marra.

Que peut faire le Gouvernement soudanais? Ces éléments sont allés jusqu'à l'endroit où se trouvent nos forces armées et en ont également attaqué des patrouilles à l'intérieur de la région de Rokerro, faisant deux morts et deux blessés dans les rangs de nos soldats. Que peut faire le Gouvernement, et que peuvent faire nos forces armées si la réponse de la faction Abdul Wahid à notre déclaration de cessez-le-feu est de s'attaquer à nos soldats de cette manière inacceptable, de sang froid? Nos forces armées se doivent d'assumer leur responsabilité de protection des civils en exerçant l'autorité de l'État, en rétablissant la sécurité dans les villages pris pour cible par la faction Abdul Wahid et en l'empêchant de tuer des innocents. Je m'adresse à M. Ladsous. Et de fait, l'avant-garde de nos forces armées, du seizième bataillon d'infanterie, a réussi à rétablir la sécurité et la stabilité, et à reprendre généralement le contrôle de la situation dans l'est du Djebel Marra.

Concernant la situation humanitaire au Darfour, le rapport dont le Conseil est saisi affirme que « les affrontements s'étant calmés, il y a eu très peu de nouveaux déplacements au cours de la période considérée » (*ibid., par. 23*). J'aurais voulu que M. Ladsous le souligne, au lieu d'insister comme il le fait sur la situation insatisfaisante dans le Djebel Marra. Durant la période considérée, il n'y a donc eu que de très peu de cas de nouveaux déplacements, qui sont tous liés à des incidents à caractère tribal, et qui ont été la plupart du temps limités. Le ca signalé dans la région de Mouli constituait donc un incident à caractère tribal qui a commencé par la découverte, le 9 janvier, du corps d'un berger de la tribu Halba. Les autorités locales ont agi avec rapidité le 10 janvier mais, hélas, même le cortège du préfet a été la cible d'une attaque qui a fait plusieurs victimes. Durant cette attaque, des éléments des mouvements rebelles restants se sont infiltrés, et ont appuyé cette attaque; c'est pourquoi il y a eu des victimes.

Comme nous l'avons indiqué à de précédentes occasions, les affrontements tribaux au Darfour sont aussi anciens que l'histoire même de cette région. Ils ont été contenus dans une très grande mesure grâce aux efforts soutenus déployés par le Gouvernement soudanais et par le rôle des autorités locales dans la réconciliation et le règlement des différends. Néanmoins, les terres et les ressources étant depuis longtemps à l'origine de ces affrontements au Darfour, et que l'élimination de leurs causes profondes sera possible grâce au développement durable, au relèvement et à la reconstruction, et pour que le Gouvernement soudanais soit en mesure de mener à terme ses projets de développement visant à renforcer la stabilité au Darfour, nous appelons la communauté internationale, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, à appuyer le Gouvernement soudanais en procédant tout d'abord à une remise de dette, puis en levant les sanctions économiques coercitives actuellement imposées et qui

font obstacle à l'achèvement de ces projets au Darfour en particulier et au Soudan en général. Cela nous permettrait de terminer la construction des infrastructures et d'achever la mise en œuvre de projets répondant aux besoins de la population du Darfour qui a tourné la page de la guerre et aspire à une période de construction, de reconstruction et d'activités nécessaires à la vie courante. Le règlement du conflit interne au Darfour dépend du développement, et il faut avant tout appuyer le Gouvernement soudanais et lever les sanctions qui lui sont imposées, et non l'inverse.

M. Ladsous a effectivement abordé les questions techniques, administratives et logistiques relatives à la MINUAD, mais en omettant de mentionner le mécanisme trilatéral commun, qui comprend des représentants du Gouvernement soudanais, de l'Union africaine et de l'ONU, et a été précisément créé à cet effet. Tout au long des quatre années qui ont suivi la création de la Mission, le Conseil de sécurité n'a cessé d'être tenu au courant des résultats et des conclusions issus des réunions de ce mécanisme. C'est pourquoi, durant ces quatre premières années, nous n'avons pas eu besoin d'aborder au Conseil de sécurité la question des visas d'entrée car elle était réglée dans le cadre du mécanisme. Cependant, ce mécanisme est au point mort malgré les demandes répétées du Gouvernement soudanais visant la reprise de ses activités. L'Union africaine et nous-mêmes proposons maintenant que se tienne une réunion de ce mécanisme les 29 et 30 janvier, en marge du Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba. Nous espérons que le Département des opérations de maintien de la paix, dont nous attendons encore une réponse à ce jour, acceptera notre proposition afin que cette réunion ait lieu à la date prévue, à savoir les 29 et 30 janvier. Nous pourrons ainsi examiner en détail cette question qui n'a pas pu être abordée ici car il s'agit d'une question de procédure. Dans les faits, la situation est différente de celle présentée par le Secrétaire général adjoint, comme je vais le montrer dans le cadre de la présente déclaration et comme le Conseil en sera également informé dans une lettre officielle. Cela fait un an et demi que ce mécanisme connaît des retards, malgré les demandes répétées du Gouvernement soudanais pour que des réunions continuent d'être organisées dans ce cadre.

Même si une réunion de ce mécanisme devait avoir lieu dans trois jours à peine, j'insiste sur le fait que, dernièrement, la plupart des demandes de visa d'entrée et les formalités de dédouanement des conteneurs ont fait l'objet d'un examen rapide dans le cadre du dispositif technique commun auquel M. Ladsous vient de faire référence. Ce mécanisme comprend tous les ministères et institutions concernés par la question des formalités douanières et des visas et il s'est réuni le 14 janvier. Jusqu'à jeudi dernier, 179 autorisations de dédouanement de conteneurs ont été accordées sur 190 demandes formulées.

Comme tous les membres le savent, les formalités de dédouanement de conteneurs requièrent, dans tous les pays, l'intervention de plus d'un ministère et organisme, en particulier dans un pays en développement tel que le Soudan. De notre côté, afin d'accélérer cette procédure, nous appuyons depuis le déploiement de la MINUAD un bureau auxiliaire à cette Opération à Port-Soudan. Nous avons appuyé son ouverture, précisément pour qu'il assure avant tout le suivi direct de la question des visas d'entrée. Cependant, la MINUAD a elle-même fermé ce bureau et le Gouvernement soudanais considère toujours que sa réouverture est nécessaire pour assurer le suivi de ces questions. Jusqu'à présent, nous entendons ici et là des récits différents.

En ce qui concerne les visas d'entrée, et comme cela apparaît dans le tableau que nous distribuerons au Conseil, en octobre dernier, sur 151 demandes de visa reçues, 141 visas ont été accordés. Quatre demandes sont toujours en cours d'examen. Cela signifie que des visas ont été accordés dans 93,3 % des cas en octobre. En novembre, sur un total de 281 demandes de visa, 272 visas ont été accordés, soit 97,79 %. En décembre, sur 213 demandes de visas formulées au total, 206 visas ont été accordées, ce qui signifie que 96,71 % des demandes ont reçu une réponse favorable. Ce sont les faits concernant les visas durant les trois mois à l'examen dans le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis.

Cela prouve l'ampleur de la coopération et de l'appui dont bénéficie la MINUAD de la part du Gouvernement soudanais, en particulier pour ce qui est des questions logistiques et administratives, contrairement à ce qui a été dit. Nous insistons toujours sur le fait que l'activation du mécanisme trilatéral commun nous permet de réunir à la même table des représentants de l'ONU, de l'Union africaine, de la MINUAD et du Gouvernement soudanais afin de comparer ces informations plutôt que d'écouter des récits contradictoires.

Enfin, conformément aux paragraphes 26 et 27 de la résolution 2228 (2015) par laquelle le Conseil de sécurité a renouvelé le mandat de la MINUAD l'année dernière, nous affirmons qu'il est important que le groupe de

travail interorganisations chargé de la stratégie de retrait de la MINUAD reprenne immédiatement ses réunions, en application de cette résolution et des résolutions antérieures pertinentes. Nous réaffirmons également notre position ferme basée sur la coopération avec la MINUAD, en faisant tout pour aider la Mission à exécuter son mandat et ses fonctions, en particulier parce qu'il s'agit d'une mission africaine, que notre pays est un État africain et que nous accordons de l'importance à cette mission.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.